FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

LIGUE RÉGIONALE HAUTS-DE-FRANCE

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

PRESENTATION DU JUGE A L'ARRIVEE EN CHEF

PRESENTATION PROPOSEE PAR

ERFAN
HAUTS DE FRANCE
Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation

Ecole **R**égionale de
Formation
des **A**ctivités de la **N**atation

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

LIGUE RÉGIONALE HAUTS-DE-FRANCE

SW 2.10 JUGE A L’ARRIVEE EN CHEF

CHAQUE OFFICIEL

- A une tenue correcte
  (polo blanc, baskets, tong, croc)
- Est exemplaire
- Est impartial
- Dispose de son matériel

COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES

REGLEMENT DE LA NATATION COURSE
D'après le manuel FINA
2017 – 2021

(Versions FINA du 21 septembre 2017 et FFN du 11 mai 2020)

MAJ :

- *Ajout des précisions de la FINA (14 janvier 2020) relatives l'interprétation de certains articles du présent règlement.*
- *Remplacement des fonctions de contrôleur de virages et inspecteur de virages par celle de juge de virages.*
- *Révision de la traduction pour les articles SW 7.2, SW 8.1 et 10.8.*

DOIT

- Indiquer à chaque juge à l'arrivée, sa position et la place qu'il doit déterminer
- Rassembler les feuilles de résultats signées par chaque juge à l'arrivée
- Etablir le résultat et le classement qui doit être envoyé directement au juge arbitre
- Rapporter l'ordre d'arrivée enregistré par l'équipement automatique de classement qui sert à juger l'arrivée, lorsque utilisé, après chaque course

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

LIGUE RÉGIONALE HAUTS-DE-FRANCE

SW 2.13 DECISION DES OFFICIELS

LES OFFICIELS

Doivent prendre leur décision de manière autonome et indépendamment les uns des autres, sauf indication contraire figurant dans le Règlement de la Natation

MERCI DE VOTRE ATTENTION